



Relevé de la quatrième partie de la table ronde

12- Programme « Outre-Mer »

Les enjeux

L'Outre-Mer français est riche de ressources et de diversité, mais il est également en retard en termes d'infrastructures concourant à la protection de l'environnement, comme la gestion des déchets, l'assainissement des eaux, la production d'énergie. Il doit être un exemple et une vitrine du développement durable, et contribuer sur les différents espaces du globe, à conforter l'implication internationale de la France en la matière.

Mesures opérationnelles :

1. **Energie** : Autonomie énergétique des collectivités d'outre-mer par le biais de la maîtrise des consommations et le recours aux énergies renouvelables à hauteur de 50 % de ces consommations à l'horizon 2020 (30% à Mayotte), et en particulier :

Soutenir la recherche & développement (dans le cadre de l'ANR, du PREBAT).

Adopter une réglementation thermique incitant notamment la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs.

Maîtriser la demande (notamment à travers une exemplarité du secteur public).

Soutenir les énergies renouvelables avec l'objectif d'un plan énergie climat en 2012.

Inscrire les DOM comme un terrain privilégié pour l'engagement des pôles de compétitivité dédiés aux énergies renouvelables.

2. **Déchets** : Parvenir à l'horizon 2020 à une gestion intégrée des déchets exemplaire, combinant limitation de leur production, recyclage, valorisation économique

3. **Risques naturels** : Mise en place du plan séisme Antilles et mise en œuvre d'une politique de prévention des risques naturels dans l'ensemble de l'outre-mer d'ici 2015.

4. **Biodiversité et gestion des ressources naturelles.** Arrêt de la perte de la biodiversité et développement d'actions de préservation et de valorisation, et en particulier :
 - Mettre en en place de plans de gestion intégrée à l'échelle de micro-bassins.
 - Disposer d'un dispositif d'observation de la biodiversité, et d'un observatoire national du milieu marin.
 - Mettre en place un système adapté de protection des espaces et des espèces, comparable au dispositif Natura 2000 de métropole.
 - Renforcer le dispositif IFRECOR et engager plus fortement la France dans l'animation du réseau international de protection des récifs coralliens.
 - Faire aboutir le projet de sanctuaire marin des Caraïbes ;
 - Soutenir le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des Hauts de la Réunion

5. **Activités extractives** : développement d'une vision d'ensemble de l'avenir de la gestion de ces activités en Guyane, et incitation en ce sens en Nouvelle Calédonie.
 - Réexamen sur au plus 6 mois du projet de la montagne de Kaw au regard de ses impacts sociaux et écologiques, comme indiqué par M. Estrosi, Secrétaire d'Etat à l'Outremer.

6. **Eaux et pollution** : restauration du bon état de l'eau à l'horizon 2015 et sécurité de l'approvisionnement en eau potable. Amélioration de la connaissance sur les pollutions et renforcement à cet effet des offices de l'eau. Plan chlordécone et action paraquat aux Antilles.

7. **Santé** : Mise en place des Plans de santé dans les DOM et investissement dans la connaissance sur les maladies émergentes liées au changement climatique.

8. **Gouvernance** : assurer une meilleure appropriation par les décideurs et les populations de la problématique du développement durable, et de leur implication dans le plan d'action « outre-mer » arrêté dans le cadre du Grenelle

Comité opérationnel – évaluation et suivi

Mise en place dès le 15 décembre d'un comité opérationnel chargé de l'ensemble des mesures spécifiques à l'Outre mer, dans le présent programme et dans les programmes thématiques.

Evaluation et suivi : points d'étape en 2008 : juin, novembre